Vos questions / nos réponses

Réinsertion

Par Profil supprimé Postée le 23/10/2009 07:07

> Comment réinsérer les anciens drogués?

Mise en ligne le 23/10/2009

Bonjour,

Votre question ouvre un champ très vaste et il n'est pas simple de vous donner une réponse générale car être un "*ancien drogué*", recouvre des réalités multilples et variées. De nombreux critères entrent en ligne de compte pour faciliter ou non une réinsertion:
le nombre d'années de consommation des drogues, le degré de désocialisation qui en a découlé, l'état de santé physique et psychologique, la présence ou non d'un casier judiciaire, d'une situation d'endettement, le niveau d'études, les expériences professionnelles éventuellement acquises, le désir propre de l'usager à se réinserrer ... sont autant d'éléments entrant en ligne de compte.

Les assistantes sociales, les éducateurs spécialisés sont des professionnels dont la mission est d'aider au mieux à cette réinsertion. Ils accompagnent les usagers ou anciens usagers de drogues dans leurs démarches administratives (mise à jour de carte d'identité, de carte de securité sociale, de droits aux allocations...), les aident dans leurs démarches de recherche de logement, d'emploi ou de formation.
Ils interviennent notamment au sein des centres communaux d'action sociale (C.C.A.S) de votre ville, ou des Centres Spécialisés de Soins en Toxicomanie (CSST).
Pour de plus amples informations, nhésitez pas à contacter notre ligne de soutien, d'information et d'orientation: Drogues Info Service (0800 23 13 13, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, tous les jours, de 8h à 2h).

Cordialement.
